

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES

DE LA CHAMBRE REGIONALE DES

COMPTES

GESTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN

ATLANTIQUE POUR LES EXERCICES 2007 ET SUIVANTS

Rappel de la procédure

Récapitulatif des recommandations

Situation institutionnelle

Situation budgétaire et financière

L'urbanisme et la CARA

Réponses aux observations

- ➡ **Contrôle effectué dans le cadre du programme 2013 de la CRC.**
- ➡ **Ouverture du Contrôle notifiée le 18 septembre 2013.**
- ➡ **Entretien préalable réalisé le 31 octobre 2014.**
- ➡ **Observations provisoires reçues le 8 septembre 2015.**
- ➡ **Réponses aux observations provisoires transmises le 5 novembre 2015.**
- ➡ **Observations définitives reçues 28 décembre 2015.**
- ➡ **Réponses aux observations définitives transmises le 27 janvier 2016.**
- ➡ **Notification du rapport d'observations définitives et de sa réponse le 2 février 2016.**

RECOMMANDATION FORMULÉE AU COURS DU PRÉCÉDENT CONTRÔLE RESTANT À METTRE EN ŒUVRE

NEANT

RECOMMANDATION FORMULÉE AU COURS DU PRÉSENT CONTRÔLE PARTIELLEMENT MISE EN ŒUVRE

Mise en place d'un programme prévisionnel des investissements sur budget principal et principaux budgets annexes

- ➔ La CARA est une communauté qui porte de nombreuses compétences dans un contexte territorial contrasté.
- ➔ C'est une communauté dont l'aire urbaine est plus petite que son périmètre, contrairement à la majorité des agglomérations et qui présente une certaine hétérogénéité préjudiciable à l'adoption d'un projet de territoire partagé.
- ➔ La Chambre constate également des divergences de vue et d'intérêts entre certaines composantes du territoire de la CARA.

➔ Dans la perspective de la mise en application de la loi NOTRe, relative à la refonte de la carte intercommunale de la Charente-Maritime, la Chambre fait observer que « sans se prononcer sur l'opportunité des redécoupages envisageables, la CRC a le souci d'une gestion plus efficiente des politiques publiques à laquelle pourrait contribuer une rationalisation accrue des périmètres intercommunaux. »

- ➔ **Les finances de la CARA ne connaissent pas de tensions particulières.**
- ➔ **Les taux de réalisation des dépenses d'investissement sont anormalement bas, en particulier pour les budgets annexes assainissement et déchets.**

➔ **La situation financière du budget principal est qualifiée de satisfaisante à la clôture des comptes 2013:**

- *Évolution des produits de gestion plus forte que celle des charges de gestion,*
- *Autofinancement conséquent,*
- *Contexte de fort désendettement,*
- *Produit fiscal dynamique malgré des taux d'imposition stables,*
- *Forte croissance des charges de personnel liée à la montée en puissance des compétences de la CARA,*
- *Fonds de roulement confortable,*
- *Aucun risque majeur n'affecte la situation financière des budgets annexes.*

➡ **L'exécution budgétaire 2014 est moins favorable :
apparition d'un effet de ciseaux.**

Baisse de la DGF + augmentation du coût DSP Transport

➡ **La CARA se doit de rechercher tous les moyens pour
optimiser sa gestion financière :**

- *Recherche d'économie dans le fonctionnement des services,*
- *Développement des mutualisations,*
- *Sélectivité des investissements.*

SCoT 2007

- ➔ **Le SCOT : il fournit un cadre de référence aux différentes politiques conduites sur le territoire en matière d'organisation de l'espace, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, dans le respect des règles de développement durable : Mixité sociale, développement urbain maîtrisé, préservation des terres agricoles et de l'environnement.**
- ➔ **Cet exercice est particulièrement délicat pour la CARA (tensions démographiques croissantes sur la bande littorale, raréfaction du foncier, risques naturels, conflits d'usages, besoins en logements, préservations des espaces agricoles, naturels et sensibles)**

SCoT 2007

- ➡ La plupart des enjeux ont été pris en compte par la CARA.
- ➡ Le rapport souligne la cohérence des principes d'aménagement retenus au regard du bilan des forces et faiblesses du territoire.
- ➡ Le contenu est insuffisamment prescriptif, notamment à l'égard des documents d'urbanisme communaux qui doivent lui être compatibles.
- ➡ Le rapport note les absences :
 - de fixation de la capacité d'accueil du territoire,
 - et de délimitation des espaces proches du rivage.

SCoT 2007

- ➡ Les intérêts divergents des communes auraient fait obstacle à l'émergence d'un véritable projet de territoire partagé fondé sur une prospective de l'aménagement plus ambitieuse.

Révision du SCoT

- ➡ Les difficultés rencontrées sont similaires à celles évoquées précédemment.
- ➡ Des exigences accrues en matière de « verdissement » (introduites par la Loi Grenelle II) viennent grever la procédure.
- ➡ La CARA remédie aux difficultés du suivi de la consommation foncière.

- ➔ **La CARA, en tant que personne publique associée, peut être amenée à émettre des réserves à l'égard de certains projets communaux d'urbanisation incompatibles avec les objectifs du Scot.**
- ➔ **La CARA devra se positionner avant 2017 sur les perspectives de la mise en place d'un éventuel PLUi.**

Concernant la situation institutionnelle de la CARA

➡ Malgré les intérêts parfois divergents des communes au sein de la CARA, l'EPCI fait en sorte de procéder équitablement à l'exercice de ses compétences et recherche en permanence les meilleures méthodes pour y parvenir.

➡ Néanmoins, une intercommunalité n'est pas la variable d'ajustement des politiques communales, elle fonctionne de manière binaire dans son strict champ de compétences et n'intervient pas dans celui que la loi attribue aux communes.

Concernant la situation financière de la CARA, j'ai relevé le satisfecit octroyé par la Chambre Régionale des Comptes.

➔ **Situation financière satisfaisante au regard des équilibres financiers :**

- Niveau de dépenses et de recettes de toutes natures inférieur à la moyenne nationale.
- Produit fiscal dynamique alors même que les taux sont stables et restent inférieurs aux moyennes de référence.
- Fort désendettement.
- Capacité d'autofinancement et fonds de roulement conséquents.
- Absence de risques sur les budgets annexes.

Je note aussi que le rapport témoigne de la **rigueur de gestion** opérée ces dernières années.

Enfin, je constate que la Chambre Régionale des Comptes **se félicite des progrès** enregistrés dans la planification des investissements de la CARA.

J'ai bien noté que la CRC, au regard de la faiblesse des taux de réalisations des dépenses d'investissement, recommande l'achèvement de la mise en place d'un véritable programme prévisionnel d'investissements pour le budget principal et les principaux budgets annexes.

Je reconnais une certaine faiblesse de nos taux de réalisation des dépenses d'investissement ainsi qu'une insuffisance dans la programmation de nos investissements **sur la période contrôlée.**

J'ai déjà fait remarquer que le retard pris dans les investissements sur le budget principal et le budget des déchets relèvent de freins d'ordre réglementaire, institutionnel ou conjoncturel.

D'autre part, je pense, dans le cadre d'une approche technique, qu'il conviendrait de comparer les réalisations et les restes à réaliser à la totalité des crédits, les dits restes à réaliser étant pris en compte pour le calcul des soldes du compte administratif.

Ainsi, la moyenne des taux de réalisation sur la période étudiée serait de 56 %, le taux de réalisation atteignant 80 % en 2014.

Concernant le budget assainissement, la réalisation d'un **schéma directeur** dédiés aux travaux a débuté en 2015 et permettra une planification raisonnée de la réalisation des équipements sur le territoire.

Je ferai remarquer que le fonds de roulement représente le coût de construction d'une station d'épuration, ainsi le prochain équipement d'envergure pourra être financé sans recours à l'emprunt.

Le budget assainissement est un budget d'équipement financé par la redevance, l'emprunt, les avances et subventions des agences de l'eau.

Quand j'observe dans les Lois de finances successives que la propension de l'Etat à ponctionner les Agences de l'Eau s'accroît, les disponibilités dont fait preuve le budget assainissement de la CARA deviennent rassurantes même si elles restent trop élevées.

Concernant la révision du Scot et les difficultés rencontrées dans la définition d'un projet de territoire et la notion de capacité d'accueil,

J'ai demandé aux services de la CARA de changer significativement les méthodes de travail et d'approche en favorisant un travail commun entre élus, services et société civile dont les objectifs sont prioritairement tournés vers des **convergences**.

➡ Meilleure compréhension

➡ Meilleure prise en compte

Concernant la prise en compte de la Loi Littorale dans les documents d'urbanisme,

La CARA a décidé de se donner les moyens d'une meilleure application grâce :

- À une formation ciblée de son service instructeur
- Et à une mutualisation sous la forme de plateforme de ressource avec les communes membres.

Enfin, concernant le PLUi, et à l'inverse de ce qui est mentionné dans le rapport, je rappelle que c'est aux communes de se positionner avant le 27 mars 2017 et non à la CARA.

Une information en séance du bureau élargi aux maires du 9 décembre 2015 avait été faite à ce sujet pour que les communes membres ne soient pas mises devant un fait accompli et préservent leur souveraineté dans leur prise de décisions.

Une majorité de communes s'est d'ailleurs déjà ouvertement prononcée en défaveur du passage à un PLU intercommunal. Le recours à une minorité de blocage ne sera donc pas nécessaire...

CONCLUSION

Voilà mes cher(e)s collègues les réponses que je souhaitais apporter à ce rapport de très bonne facture qui se caractérise par :

- Une seule recommandation nous invitant à poursuivre la mise en place d'un programme pluriannuel d'investissement.
- Un satisfecit global sur la gestion financière des budgets de la CARA.
- Un relevé des écueils et des difficultés, déjà connus, souvent partagés au niveau national, rencontrés dans l'élaboration des documents de planification territoriale.